

Cartes d'identité et passeports biométriques : documents à fournir

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les demandes de titres se font uniquement sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous en ligne sur :

www.ferney-voltaire.fr/effectuer-vos-demarches/rendez-vous-en-ligne



En cas de retard, de dossier incomplet, ou d'actes d'incivilités envers le personnel, le rendez-vous ne pourra pas être honoré.



Documents à fournir obligatoirement lors du rendez-vous :

Présence du mineur obligatoire et accompagné de son responsable légal.

Planche photos d'identité couleurs et conformes, récentes de moins de 6 mois, non découpée.

Pré-demande à compléter en ligne sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Pour toutes difficultés, s'adresser à :

Maison des services publics : 167 rue de Genève, 01170 Gex, 04.50.99.99.72

Anciens documents d'identité : Carte d'identité et passeport. **ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES.**

Justificatif de domicile récent (facture liée au domicile, électricité, eau, gaz).

Si vous êtes hébergé et majeur :

Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile.



**FERNEY
VOLTAIRE**

Pour les mineurs :

Pièce d'identité du parent ou tuteur légal présent. **ORIGINAL ET PHOTOCOPIE.**

En cas de garde alternée :

- suite à divorce : jugement de divorce + carte d'identité des deux parents + justificatifs de domicile respectifs.
- Hors divorce : attestation conjointe + carte d'identité des deux parents + justificatifs de domicile respectifs.

En cas de perte ou de vol :

Déclaration de perte (cerfa) à compléter en ligne ou le jour du rendez-vous + déclaration de vol faite auprès de la gendarmerie.

Timbre fiscal à acheter au bureau de tabac ou en ligne sur le site :

<https://timbres.impots.gouv.fr>

- Passeport majeur : 86€
- Passeport mineur de plus de 15 ans : 42€
- Passeport mineur de moins de 15 ans : 17€
- Perte/Vol de la carte d'identité : 25€

En cas de première demande :

- Suite à naturalisation : document prouvant la nationalité française : Décret, journal officiel, acte de naissance transcrit ou portant la mention de nationalité.
- Naissance à l'étranger : acte transcrit au service central de l'état civil.

Nom d'usage ou changement de nom :

- Pour nom d'usage d'un mineur : autorisation écrite du parent non présent + pièce d'identité.
- Acte de mariage ou document justifiant le changement de nom ou prénom.
- En cas de divorce : jugement de divorce ou autorisation de l'ex-conjoint.

Les anciens titres seront à remettre obligatoirement lors du retrait des nouveaux documents.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires :

Nous contacter au 04 50 40 71 21 ou accueil@ferney-voltaire.fr